

# RESEAU DE SANTE DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Vous (ou un de vos proches) rencontrez des difficultés dans les actes de la vie courante et vous devez bénéficier d'un suivi médical ?

Vous (ou un de vos proches) rencontrez des difficultés familiales, psychologiques et sociales, qui compliquent votre situation médicale ?

**Le Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais peut vous aider !**

## Comment ?

Notre équipe de coordination :

- **Fait une évaluation des besoins au domicile,**
- **Planifie les interventions adaptées à la situation.**
- **Coordonne le passage des professionnels au domicile en lien avec le médecin traitant et / ou oriente le patient auprès des organismes, services ou professionnels pouvant répondre à ses besoins**
- **Aide, rassure et soulage les usagers et leurs proches.**

Un premier contact téléphonique nous permet d'évaluer vos difficultés

## CONTACT

### Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais

6 rue du Prieuré  
71120 CHAROLLES

**Tél : 03.85.24.32.64. / Fax : 03.85.24.30.20.**

**Mail : [contact@rgpc71.fr](mailto:contact@rgpc71.fr)**

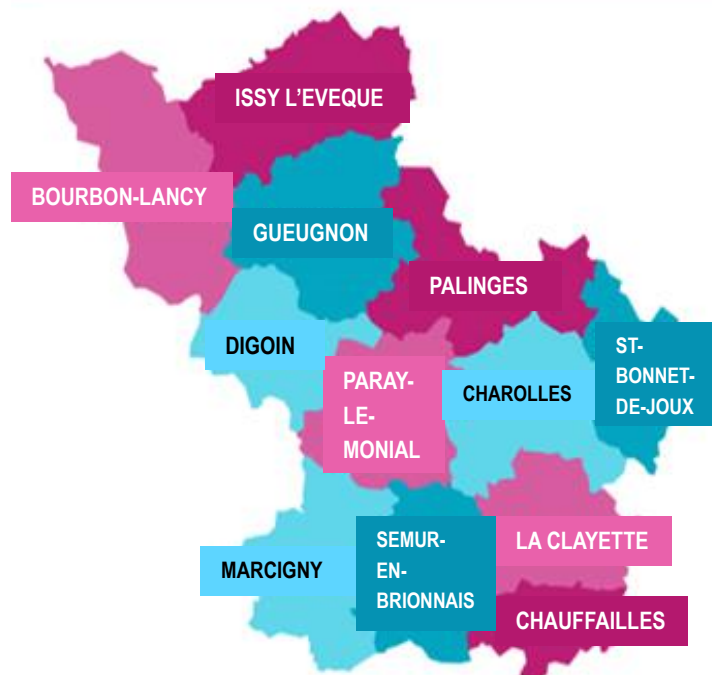
**L'équipe vous accueille du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00**

**SITE : [www.reseau-du-pays-charolais.com](http://www.reseau-du-pays-charolais.com)**

« Centre Relais documentaire » pour l'IREPS Bourgogne

Ce service est **GRATUIT** grâce au soutien financier des organismes suivants :

Secteur d'intervention : **LE CHAROLAIS BRIONNAIS**



## UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE qui propose :

- **Un soutien aux patients** (et leurs proches) **atteints de pathologies grave, aiguë ou chronique, quel que soit leur âge, leur handicap ou le stade de la maladie,**
- **Une coordination d'appui** aux professionnels de santé et structures du territoire autour de ces patients pour lesquels **le recours à des intervenants multiples des champs sanitaire, médico-social et social est souvent nécessaire,** afin de :
  - **garantir au patient un maintien à domicile,**
  - **fournir au patient une information sur les aides possibles** (humaines, techniques, financières),
  - **limiter le recours à l'hospitalisation d'urgence** en cas de difficultés familiales ou sociales,
  - Favoriser la **bonne articulation ville-hôpital,**
  - **Améliorer les sorties d'établissements** et ainsi limiter le recours à l'hospitalisation.
  - **Informier et accompagner** l'utilisateur et sa famille pour une **entrée en établissement.**
- **Des actions de formation et de prévention** à destination des patients, leurs aidants et les professionnels intervenant auprès des patients (programme de formations sur demande).